

LE MANDRÉEN





Edito

La situation actuelle est bien caractérisée par des évolutions de sens opposés ; l'État baisse ses participations et les communes voient leurs dépenses augmenter avec des charges toujours plus lourdes, une population exigeant des services publics de plus en plus performants et onéreux... «Les animaux malades de la peste», chemin faisant, l'âne de la fable sera le contribuable, c'est bien connu !

Si nous avons pu maintenir le cap en 2014 avec une bonne gestion des dépenses et recettes, l'année 2015 doit s'avérer plus difficile et, comme un papillon attiré par la lumière, nous risquons de nous cogner à l'une puis à l'autre des parois de la réalité dans ce mouvement désordonné que constitue le malaise de la crise actuelle. Les droits de mutation perçus par la commune (transactions immobilières en forte baisse) constituent un barème significatif de la situation.

Le maintien des taux d'imposition des taxes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour une année encore, représente l'effort que la municipalité met en oeuvre pour s'adapter à une situation tendue et maintenir sa capacité d'investissement, le nouveau restaurant scolaire devenant son fer de lance.

Mais, de l'intégrité de l'État dépendra notre capacité à faire preuve de la résilience nécessaire.

*Alain BALLESTER,
1^{er} Adjoint au Maire,
chargé des Finances*

Sommaire

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 6-7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Agenda

MAI

- Le 1^{er}** Football : Tournoi du 1^{er} mai au stade Lanerière
- Le 1^{er}** Régate du Muguet (voir p. 7)
- Le 2** Conférence "Le milieu marin dans la baie de Cavalas" par Dominique Calmet, océanographe - Organisé par l'APE - Théâtre Marc Baron à 18 h - Entrée libre
- Le 8** Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. Cérémonie à 11 h 20 au Monument aux Morts
- Le 8** Vernissage des travaux de l'ANFEM, à 18 h 30, Galerie Rancilio
- Le 11** Conférence/projection "Sur les traces de la fourmi à miel" par Valérie Mégard, à 18 h au théâtre Marc Baron
- Le 21 Course contre la faim
- Le 22** Vernissage de l'exposition de Anne Francisci et Dany Arnault, à 18 h 30, Galerie Rancilio
- Le 29** Fête des Voisins - Renseignements à l'Office de Tourisme

JUIN

- Le 6** Duathlon des enfants de 6 à 12 ans - Inscriptions sur www.ville-saintmandrier.fr
- Le 6** Rassemblement Vélo pour Tous, à 14 h, place des Résistants
- Le 7** Tournoi de Basket au stade du village
- Le 8** Journée Nationale d'Hommage aux morts pour la France en Indochine (voir p. 3)

La Maison du Patrimoine au domaine de l'Ermitage est ouverte au public, le mercredi, samedi et dimanche, de 14 h à 17 h, jusqu'au 31 mai. Du 1^{er} juin au 30 septembre, ouverture du mardi au dimanche, de 16 h à 19 h.

Nos joies, nos peines

NAISSANCES

GUITTON Sloan.....	17/03/2015
CAMPANILE Boris.....	02/04/2015
ALMATOUQ Muhra.....	05/04/2015

MARIAGES

BÉ Patricia - CALMETTES Serge.....	18/04/2015
------------------------------------	------------

DÉCÈS

BOLLIET Pierre	15/03/2015	84 ans
ROMANO Veuve MANZANARES Giovanna.....	30/03/2015	85 ans
COGNET LERVAT Yvette	05/04/2015	74 ans
BEX Lucienne	06/04/2015	88 ans
NESTOLAT Veuve JORET Simone.....	07/04/2015	94 ans

INFO → ÉNERGIE

L'ÉCOGESTE DU MOIS

Mettre un couvercle sur la casserole pendant la cuisson
Vous pouvez économiser 25% de l'énergie nécessaire à la cuisson en laissant le couvercle sur vos casseroles quand vous cuisinez et vous pouvez économiser encore plus car vous aurez ainsi moins besoin de la hotte.

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
DISPONIBLE SUR www.ville-saintmandrier.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : MICHEL MARIN

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,
MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

PREMIÈRE RÉUNION DE QUARTIER «VOISINS VIGILANTS» AU PIN ROLLAND

Lors de la dernière campagne pour les élections municipales en mars 2014, Gilles Vincent s'était engagé sur un programme raisonnablement ambitieux. L'une de ces propositions concernait « une commune sous protection ».

Après la création d'un poste de police municipale supplémentaire sur le quartier de Pin Rolland-Marégau, l'embauche d'un nouvel agent et le projet bien avancé de la mise en place de caméras de vidéo protection sur le Pin Rolland pour compléter celles déjà existantes sur la commune, le moment était venu de présenter et de mettre en place le dispositif « VOISINS VIGILANTS ».

Monsieur le maire a voulu lui-même, dans un premier temps, remercier les nombreuses personnes présentes et rappeler les objectifs de la municipalité en s'adressant aux résidents du quartier en face du parking Sainte Asile dit "Ecobé" qui remonte jusqu'à la copropriété "Le Pinson".

Cette réunion à la salle Myrte, le vendredi 2 avril, avait pour objectif de faire connaître le site internet www.voisinsvigilants.org.

Saint-Mandrier souhaite mettre en place ce dispositif dans certains quartiers avant d'envisager de le généraliser. Le principe consiste à améliorer la communication entre les habitants d'une rue, d'une voie, d'une résidence, d'un bâtiment ou d'un lotissement. Il s'appuie sur une chaîne de personnes volontaires et clairement identifiées. Ces référents, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect ou inhabituel, alertent rapidement le site Voisins Vigilants par SMS ou la police (nationale ou municipale).

Les numéros de téléphone utiles :

- Police Municipale : 06 19 45 22 12 (Bureau et Patrouilles heures ouvrables).
- Police Municipale : 06 75 56 02 17 (Astreinte hors heures ouvrables de 18 h à 8 h)
- Police Nationale : 17 ou 112
- Plate forme « voisins vigilants » 06 47 49 26 26 (Attention uniquement pour les SMS)

Une présentation a permis aux résidents de se faire une idée de l'intérêt à adhérer à Voisins Vigilants et de s'inscrire pour être informés.

Monsieur Halin, chef de la police municipale, Jean Kuhlmann, délégué à la Sécurité, Bernard Lhomme et moi-même, délégué à la Prévention des Risques, avons répondu aux différentes questions.

Le maire, présent pendant toute la présentation a été fortement sollicité.

La commune sera découpée en plusieurs zones (quartiers) et les habitants de chacune d'entre elles seront invités à assister à une réunion.

Des panneaux et une signalétique avec le logo « Voisins Vigilants » seront mis en place sur Saint-Mandrier.

La prochaine réunion se fera au village et le quartier concerné sera informé par un courrier de la mairie.



Rémy BOUVIER,
Conseiller Municipal
délégué à la
Prévention des
Risques

LA VIE PATRIOTIQUE

Lundi 8 juin 2015

Journée Nationale d'Hommage aux morts pour la France en Indochine

11 h 10 : Rassemblement des participants devant la stèle quai Kennedy

11 h 15 : Cérémonie avec dépôt de gerbe

11 h 30 : Cérémonie devant le monument aux morts

A l'issue de la cérémonie, l'Amicale des Nageurs de Combat offrira le vin d'honneur place Adèle Jouvenceau.

Mandréennes et Mandréens venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

Jean KUHLMANN

Conseiller municipal chargé des Associations et Cérémonies patriotiques



BRÈVES DE CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 9 avril 2015.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portent sur les points suivants:

- Comptes administratifs 2014 de la commune et du service de l'eau.
- Comptes de gestion du perceuteur 2014 de la commune et du service de l'eau.
- Affectations des résultats de fonctionnement 2014 de la commune (excédent de 2.735.177€) et du service de l'eau (excédent de 297.915€).
- Vote des taux des taxes directes locales sans augmentation depuis 2002 : taxe d'habitation à 11,50% / taxe sur le foncier bâti à 16,51% / taxe sur le foncier non bâti à 47,98%.
- Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans augmentation par rapport à 2014 : 7,89%.
- Vote des budgets primitifs 2015 de la commune et du service de l'eau.
- Vote des subventions aux associations, sans baisse (242.360€), et des participations communales.
- Vote des tarifs de la périscolaire, des temps d'activités périscolaires, de la cantine, des études et des cartes Jeunesse.
- Mise en place du contrôle sanitaire des eaux de baignade pour la saison estivale.
- Reprise de la gestion du Fortin de la Coudoulière par la commune.
- Choix de l'attributaire du marché relatif à l'exploitation du cinéma municipal : Société FILMHARMONIA.
- Choix de l'attributaire du marché relatif à la remise en état des plages avant la saison estivale.
- Choix des attributaires des marchés relatif à la transplantation et au remplacement des palmiers et relatif à la mise en conformité des aires de jeux.
- Motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle de L'Orée du Bois.

Sur 25 délibérations donnant lieu à vote, 17 ont été votées à l'unanimité, 7 avec 4 abstentions et une avec 3 contre et 1 abstention. Les subventions aux associations ont été votées à l'unanimité sauf un vote contre pour 5 d'entre-elles. De même pour les participations sauf 2 votes contre pour l'une d'entre-elles.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Il retrace toutes les opérations réalisées en 2014.

Il ressort une non utilisation des dépenses imprévues pour 331 106 € et une évolution de la masse salariale inférieure à la prévision.

Le regroupement des temps d'activités périscolaires sur 2 demi journées a permis une économie de 40 000 € environ. D'autres économies ont été réalisées et, en revanche, plusieurs recettes supplémentaires ont été inscrites en fin d'années. Au résultat, un excédent substantiel.

LA SITUATION FINANCIÈRE

L'ensemble des impôts locaux représente 4 929 000 € soit 54 % des recettes de fonctionnement. La commune dispose d'une situation financière saine.

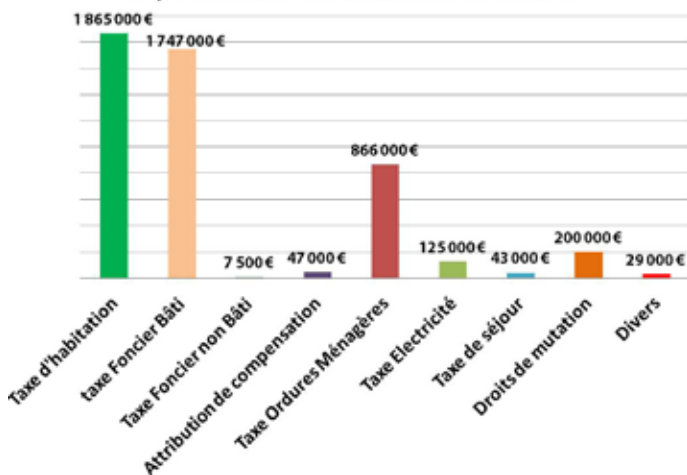
Peu d'endettement avec une capacité de désendettement de 1,04 ans alors que le ratio des communes de même taille est de 9,4 années.

Une bonne capacité d'autofinancement (150 €/habitant contre 108 aux communes de même taille).

Une épargne nette de 140 €/habitant contre 22 €/habitants aux communes de même taille.

Un fond de roulement confortable de 2,5 millions d'euros.

Répartition de la recette fiscale : 4 929 500 €



LE BUDGET PRIMITIF EN FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Elles sont évaluées en fonction des projets 2015 et des dépenses réalisées en 2014, en tenant compte de l'évolution des prix. Les dépenses nouvelles seront : l'aménagement des rythmes scolaires sur une année entière ainsi que diverses actions (élagage de platanes, cinéma, musée du patrimoine, fourrière animaux errants, guichet unique, etc.

Malgré les difficultés budgétaires, l'enveloppe des subventions aux associations est restée la même, soit 242 360 €.

Les recettes :

A défaut de notification de certaines recettes (dotations), les inscriptions budgétaires estimées nécessiteront en cours d'année une modification budgétaire.

La Dotation Globale de Fonctionnement, principale participation de l'État, baisse en 2015 de 12,35 %. Il en est de même pour les droits de mutation (ventes de logements).

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

C'est une taxe d'équilibre Dépenses/Recettes. Elle s'appuie sur la base de la Taxe sur le Foncier Bâti et représente un taux de 7,89 %. Ce taux est inchangé et il est toujours le plus faible des 12 communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

13 ans

LES IMPÔTS LOCAUX

Les taux restent fixés à :

- **Taxe d'Habitation (TH) :** 11,50 %
- **Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :** 16,51 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) :** 47,98 %

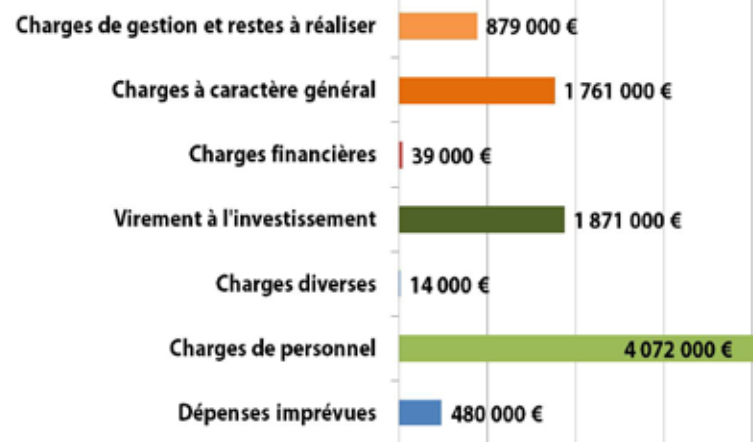
Les bases d'imposition évolueront cette année de 0,9 % (loi de finance 2015).

La commune compte un nombre important de résidences secondaires (48,4 %). Ces dernières, non louées, verront leur TH augmenter de 20 % (loi de finance 2015). Leur taux passera de 11,50 % à 13,8 %. Cette augmentation rapportera 150 000 € à la commune et compensera, en partie, la baisse des participation de l'État.

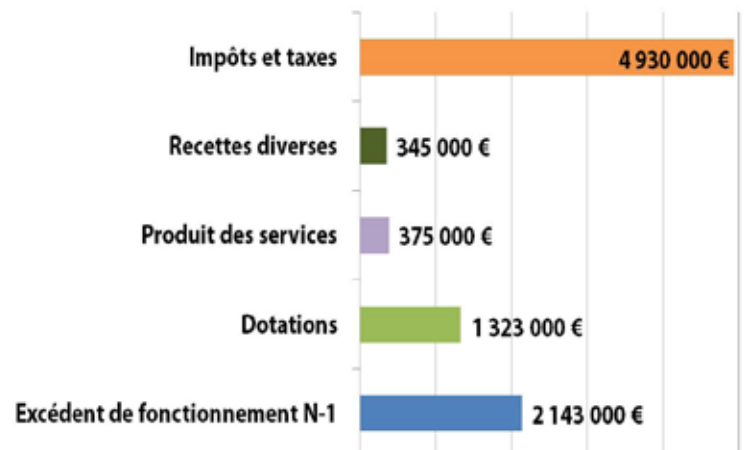
STRUCTURE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 9 116 000 €



RECETTES : 9 116 000 €



C'est le nombre d'années qui viennent de s'écouler sans augmentation des taux des impôts locaux à Saint-Mandrier.

L'AUTOFINANCEMENT

La différence entre recettes et dépenses de Fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement après règlement des remboursements d'emprunt (intérêt et capital). La faiblesse de notre endettement nous place dans le peloton de tête des communes de même taille.

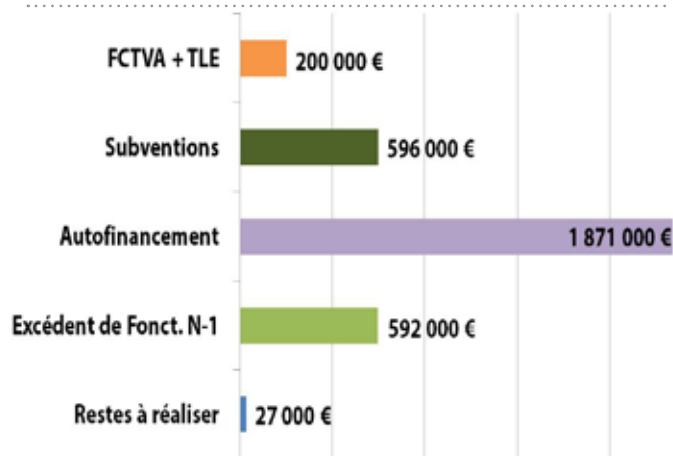
Préserver cette capacité est indispensable pour pouvoir investir.

Le résultat de clôture du Fonctionnement au Compte Administratif 2014 s'élève à 2 735 177 €, soit 37,5 % des recettes de Fonctionnement.

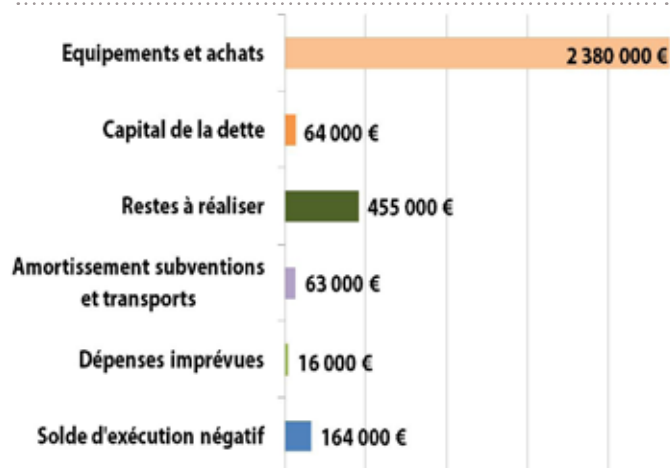
PRIMITIF 2015

INVESTISSEMENT

RECETTES : 3 286 000 €



DÉPENSES : 3 286 000 €



L'INVESTISSEMENT 2015

Les opérations nouvelles s'établissent à 2 364 831 € en dépenses.

Opérations	Dépenses	Recettes (Dotations, fonds de concours)
Plan Local d'Urbanisme	20 000 €	
Mise en sécurité	5 000 €	
Environnement forêt	7 000 €	
Postes de secours	2 000 €	
Vidéo protection	80 000 €	
Domaine de l'Ermitage	283 193,44 €	427 798,33 €
Divers travaux de bâtiments	320 000 €	46 678 €
Équipements sportifs	5 000 €	
Travaux d'électricité	50 000 €	
Espaces verts	5 000 €	
Acquisition de matériel informatique	115 000 €	
Acquisition de mobilier administratif	5 000 €	
Matériel restaurant scolaire	10 000 €	
Mobilier matériel scolaire	5 000 €	
Autres matériels	56 813 €	
Conteneurs Ordures Ménagères	5 000 €	
Jeux divers pour enfants	10 000 €	
Projet cuisine centrale	1 000 000 €	
Accessibilité PMR	5 000 €	
Parking du Canon	370 825,30 €	121 674 €
Illuminations	5 000 €	

LA COMMISSION FINANCES / TRAVAUX

Elle se réunit deux fois :

- Pour la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire qui doit avoir lieu dans les 2 mois qui précède le vote du budget primitif. L'occasion est donnée aux élus membres de discuter des dépenses et recettes en s'appuyant sur les données comptables fournies par le Service Financier.
- Pour la préparation du Budget par une analyse complète des éléments chiffrés. L'avis favorable de cette commission est fondamental, y compris celui des élus d'opposition quand ils sont présents (sauf, bien entendu, quand ils s'excusent pour leur absence).

BUDGET DE L'EAU

Les Mandréens ont vu le prix de l'eau sur leur facture baisser de 27 % dès la mise en place de la nouvelle délégation au 1^{er} janvier 2013.

Depuis, et chaque année, la commune encaisse environ 150 000 €, ce qui représente l'autre partie de la baisse du prix de l'eau.

Le budget de l'eau en dépense d'exploitation s'élève à 20 000 € et financera des dépenses imprévues et le suivi de la DSP par le cabinet Merlin qui a assisté la commune au cours de la mise en concurrence.

Alain BALLESTER
1er Adjoint au Maire

La Marinière : Les travaux ont commencé sur le site. Des habitants du Pin Rolland étonnés ont rencontré des personnes se disant appartenir à la société Kaufmann & Broad, lesquelles ont annoncé la construction prochaine de résidences de tourisme de luxe. Le faisán qui avait pris ses habitudes sur le site est à la recherche d'un nouveau domicile.

Majoration de la taxe habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale : les vacanciers font vivre la commune, pour les remercier le maire augmente leur taxe d'habitation, quelle ingratitude ! Les mandréens concernés sont mécontents et le font savoir.

Gymnase : Suite à l'édicté du Mandréen d'avril 2015, nous sommes heureux de constater que M. le Maire veillera à la construction du gymnase tant espéré et qu'il nous promet depuis 1995 ! Les électeurs du canton nord de La Seyne ont bien compris ce que valent les promesses du conseiller général sortant et l'ont rejeté lors des dernières élections départementales.



Les élues au dernier vernissage et au forum pour l'emploi

Les élus « Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier » : **Catherine MATTIA-QUILGARS, Bruno COIFFIER, Véronique BOONEFAES, Raoul PAPIPIO.**
Pour nous contacter : elus@mvte.org

Quelques précisions : *La Marinière* : Eh bien oui, conformément au POS voté par le Conseil Municipal, le projet de balnéothérapie et de résidence hôtelière est en cours de réalisation, n'en déplaise aux élus de l'opposition qui ont voté contre. Cette attitude ne nous étonne pas compte tenu que plusieurs membres de leur liste sont membres du bureau de l'Association de Protection de l'Environnement qui est contre ce projet. Mais les élections municipales sont terminées et les électeurs par leur vote ont confirmé qu'ils étaient favorables à ce projet qui générera des emplois, une économie locale et fera disparaître cette verrue.

Quant au faisán, je suggère qu'il soit hébergé dans la forêt ou la propriété de l'Ermitage, il pourra alors retrouver ses congénères.

Taxes locales : Que proposent les élus d'opposition pour remplacer la perte de 140 000 € de dotation de l'État : l'augmentation des impôts locaux ? Au lieu de critiquer, ils auraient dû participer à la commission des finances, pour défendre leur position, mais aucun représentant de ces élus n'était présent.

Gymnase : Les élus d'opposition de MVTE se réjouissent que le Maire de la commune ne soit plus Conseiller Départemental ! Ils sont dans la droite ligne de M. Esposito, qui était favorable au rattachement de notre village à Six Fours. Quelle honte !

Quant au gymnase, j'irai défendre ce dossier personnellement, comme les autres dossiers de la commune, mais si ces dossiers ne sont retenus, il faudra que les élus d'opposition demandent des comptes aux nouveaux Conseillers Départementaux.

Le Maire

.....●
Injustice ? Le port de notre village profite principalement à des résidents «secondaires» qui possèdent un anneau depuis des années qui leur sert plus de voie de garage pour un voilier qui ne sortira que 3 jours en été. Ceci au détriment des mandréens qui vivent sur place, participent à l'économie du village et devraient être prioritaires à l'obtention d'une place avec un tarif préférentiel..

Jean POUMAROUX - Saint-Mandrier Bleu Marine

Quelques précisions : M. POUMAROUX découvre seulement aujourd'hui ce problème que nous dénonçons régulièrement. Le règlement national des ports, publics ou concédés, ne permet pas de faire une préférence aux résidents. Je suis moi-même en liste d'attente depuis 18 ans.

Le Maire,

LES COULEURS MANDRÉENNES FLOTTENT SUR L'ANTARCTIQUE

Nous vous en parlions dans le Mandréen de novembre dernier, Xavier Giannini est bien arrivé en Terre Adélie et nous prouve en image que le drapeau de notre ville flotte bien en Antarctique. Extrait : «Maintenant l'aventure commence, pas de

rapatriement possible jusqu'en octobre. Bref on est coupé du reste du monde et on doit se débrouiller tout seul. Rien à voir avec les anciens héros polaires qui n'avaient ni mail, ni internet, mais c'est une aventure quand même.»

Colette DEMIERRE,

Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Scolaires

JOURNÉE INITIATIVES OCÉANES 2015

Les élèves de Saint-Mandrier dépolluent avec les plongeurs professionnels de l'École Nationale des Scaphandriers.

Mardi 24 mars, les élèves de CM2 de l'école Louis Clément ont passé une journée consacrée à la sensibilisation à la protection de l'environnement. Mme Catherine Defaux, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse, de l'Environnement et de la Santé publique, accompagnée de M. Olivier Maurel, ambassadeur du tri et de Mme Pascale Barès, Présidente de l'A.P.E. et les élèves, ont été accueillis au sein de l'École Nationale des Scaphandriers afin de ramasser les déchets enfouis au fond de la mer. Ils ont découvert une grande diversité de déchets (réfrigérateur, pneus, bouteilles en plastique, boîtes de conserves, etc.).

Motivés pour sauver leur planète, les jeunes de Saint-Mandrier se sont mobilisés pour nettoyer la plage de la Vieille.

Au total, c'est une demie tonne de déchets qui a été évacuée.

Bravo à tous !

Marion MORICEAU

Chargée de Communication de l'École Nationale de Scaphandriers



L'ANSM

L'Association Nautique de Saint-Mandrier a donné le coup d'envoi d'une nouvelle saison de navigation à l'occasion du week-end pascal. 19 voiliers ont participé à la « Route des Tartanes », sortie de 3 jours entre Saint Mandrier et Porquerolles. La météo, relativement favorable, a permis de tester les voiliers avant de plus lointaines navigations.

Le vent qui est monté entre force 4 et 6 (35 à 45 km/h) autour du Grand Ribaud a favorisé le record de la traversée et l'un des voiliers (Talby III) a réalisé le trajet en 1 h 45 mn. Bravo au skipper et à son équipage.

Les 70 équipiers se sont retrouvés à Porquerolles autour d'animations variées, balades, boules, pêche, etc.

Le point d'orgue de cette saison c'est toujours la Grande Régate du Muguet organisé chaque année par l'Association et qui attire plus de 70 voiliers venus de tous les clubs de la rade et même de l'extérieur. Le Voilier « Ville de Saint Mandrier » y occupe toujours une place de choix.



A partir du 20 mai, les premiers croisiéristes commenceront à partir par petits groupes vers les Baléares, la Corse, l'Italie ou la Grèce et la Turquie, portant loin les couleurs de l'ANSM et de Saint-Mandrier. Bon vent et bonne mer à ceux qui partent. Ceux qui restent pourront retrouver le journal de bord de ces navigateurs sur le site : ansmvar.fr (pages Croisières - comptes rendus).

Geneviève FARGIER
Présidente

UN BIEN JOLI PALMARÈS, POUR L'ÉCOLE DE DANSE

L'école a obtenu trois premiers prix en Jazz groupe ; un premier prix en Jazz duo, quatre troisièmes prix et un premier accessit en classique individuel au concours régional de la Confédération Nationale de Danse qui s'est déroulé les 21 et 22 mars derniers.

Nous sommes très heureux de partir représenter notre presqu'île à Montpellier au concours national de la Confédération Nationale de Danse.

Rien n'est jamais gagné, nous le savons tous et cette année, pour pallier aux manques d'heures de cours et maintenir leur niveau, les élèves et leurs professeurs ont travaillé même le dimanche (nous nous excusons auprès des riverains si, malgré notre attention concernant le niveau de la musique, nous avons un peu perturbé leur repos dominical).



Nous sommes donc doublement fiers et satisfaits des performances de nos élèves et de leurs professeurs.

Afin de réduire les coûts de déplacement des élèves pour le concours, nous serons présents avec nos bons gâteaux sur le marché chaque samedi du 4 avril au 9 mai.

Nous remercions la population mandréenne et la municipalité pour leur soutien !

Rendez-vous le dimanche 14 juin à 18 h à l'Opéra de Toulon et le samedi 20 juin à 21 h sur la place des Résistants pour nos spectacles de fin d'année.

Yannick DEIAS



Le 13 juin, à l'occasion de la fête du nautisme, le club nautique de Saint-Mandrier-sur-Mer organise une journée porte ouverte sur le thème de la navigation et de la découverte du milieu marin, de 9 h à 17 h. Diverses animations auront lieu tout au long de la journée : concours de matelotage, course à la godille, etc.

De 10 h à 16 h, nous mettrons nos moniteurs et notre flotte composée d'optimists, catamarans et dériveurs, à votre disposition afin que vous puissiez vous initier gratuitement aux joies de la voile (tout public).

Vous y trouverez également :

- des puces nautiques,
- des stands d'informations et d'animations sur la protection de l'environnement marin,
- une buvette avec restauration

et plein d'autres surprises encore...

Nous vous attendons nombreux pour cette belle journée.

Pour tout renseignement, contactez Laetitia Bussy au 06.13.60.27.29.

UNE CHASSE AUX OEUFS PAS COMME LES AUTRES

Cette année, les cloches ont déposé les œufs dans la clairière du Brusco pour le groupe des "grands" de la crèche.

Nos petits cavaliers ont parcouru les sentiers de la forêt à dos de leurs poneys et sont partis à la chasse aux œufs en pleine nature !

Ils ont bien sûr dégusté un petit chocolat avant de rejoindre le ranch de "La Petite Licorne".

Les Lucioles



